

Couplage du prix du gaz naturel avec celui du pétrole

1. Contrats de livraison à long terme avec clause de Take or Pay

La relation entre le prix du gaz naturel et celui du pétrole est étroitement liée aux contrats de livraison à long terme du gaz naturel avec clause de Take or Pay (ToP). En Europe continentale, le gaz est fourni par les pays producteurs principalement sur la base de contrats à long terme avec clause ToP. Avec ce système, les acheteurs s'engagent à acheter et payer une quantité minimum de gaz (p. ex. 80% du volume total commandé), quels que soient leurs besoins. Un excédent de gaz peut se former à tout instant, p. ex. si un gros client annule soudainement sa commande.

Les contrats ToP à long terme donnent aux producteurs de gaz et aux exploitants de gazoducs la garantie qu'ils pourront écouler une quantité de gaz minimale, fixée à l'avance, ce qui leur permet d'assurer en grande partie le financement des investissements à long terme nécessaires pour construire les infrastructures de production et de transport. L'industrie du gaz souligne que, sans cette garantie, les gros projets d'approvisionnement en gaz naturel ne verraient jamais le jour. Les contrats d'importation à long terme avec clause ToP sont caractéristiques des pays importateurs de gaz naturel, notamment les pays de l'UE qui, globalement, importent plus de 40% du gaz qu'ils consomment (environ un cinquième de Russie et 10% resp. d'Algérie et de Norvège). Selon la Commission de l'UE, cette proportion pourrait atteindre 70% d'ici 2020. La Grande-Bretagne fait également appel aux contrats à long terme depuis qu'elle est devenue un pays importateur net de gaz.

Dans les années 1990, l'idée s'était répandue dans l'UE de faire des marchés spot les nouveaux piliers de l'approvisionnement européen en gaz en lieu et place des contrats d'approvisionnement à long terme avec clause ToP. Mais les voix qui s'élevaient à Bruxelles contre ce type de contrats se sont tues. La Commission de l'UE reconnaît elle aussi que, sans aucune garantie de revenus futurs, aucun gisement important ne sera exploité ni aucun gazoduc supplémentaire – long de plusieurs milliers de kilomètres – construit, ce qui, à long terme, risque d'avoir un impact négatif sur la sécurité de l'approvisionnement en gaz de l'Europe. En contrepartie, les pays producteurs (Russie, Algérie) ont renoncé aux clauses de destination, qui interdisent la revente du gaz en dehors du pays acheteur, et ils sont prêts à conclure des contrats de durée inférieure. La plupart des experts sont d'avis que les contrats d'approvisionnement à long terme continueront à jouer un rôle important, d'autant plus que Gazprom (Russie) et Sonatrach (Algérie) ne sont pas disposés à y renoncer. Ces contrats devront toutefois s'adapter à la nouvelle donne sur le marché du gaz, et notamment offrir une plus grande flexibilité.

Lorsqu'un contrat de livraison à long terme est conclu, ses conditions sont dictées par la concurrence régnant alors. Or celle-ci peut changer du tout au tout. Si p. ex. les ventes reculent de façon notable et durable, l'acheteur doit pouvoir renégocier les conditions contractuelles avec son fournisseur. Pour ce dernier, la négociation est également importante, ce d'autant plus que depuis la suppression des clauses de destination, l'acquéreur

peut revendre sans grand problème ses achats excédentaires et concurrencer ainsi son fournisseur avec son propre gaz.

2. Indexation du prix du gaz sur celui du pétrole

L'indexation du prix du gaz sur le pétrole a d'abord une origine historique. Lorsque le gaz naturel a été introduit en grandes quantités sur le marché européen à la fin des années 1960 et au début des années 1970, le mazout était le combustible le plus utilisé. Les contrats de livraison de gaz avec les pays producteurs ont été signés pour de longues périodes (20 à 30 ans). Conscientes qu'en l'absence de dispositions de sauvegarde, le gaz naturel, une énergie «nouvelle», aurait du mal à s'affirmer face au mazout déjà solidement établi, les parties impliquées ont ancré le principe de l'indexation sur le prix du pétrole dans la plupart des contrats de livraison. Le fait que les pays exportateurs de gaz soient également exportateurs de pétrole a probablement aussi joué un rôle. Ils n'avaient en effet pas intérêt à encourager la concurrence entre les deux combustibles.

En raison de ces clauses, le prix du gaz suit constamment et automatiquement les variations de son principal concurrent, qui varie lui-même selon l'humeur des marchés. L'adaptation a généralement lieu chaque trimestre ou chaque semestre, en vertu de clauses de droit privé qui sont tenues secrètes, tout comme les contrats de livraison. Cette indexation met en principe les consommateurs de gaz à l'abri d'augmentations arbitraires du prix du gaz par les pays producteurs. Pour les clients captifs – c'est-à-dire ceux qui ne consomment que du gaz et qui ne peuvent pas changer de fournisseur – le risque est donc faible de devoir supporter des coûts de combustible disproportionnés par rapport au prix du mazout. Mais cette situation de monopole présente également des inconvénients, notamment le manque de transparence au niveau des prix.

Jusqu'au milieu des années 1990, le gaz naturel a été utilisé en Europe surtout comme combustible de chauffage et pour la production de chaleur industrielle. En revanche, il n'était guère employé dans les centrales électriques. En l'espace d'une décennie, la part du gaz dans la production d'électricité dans les pays de l'UE est toutefois passée de 7% à 18% (2003) environ. En Suisse, cette proportion, de 1% à peine, reste faible.

Dans le domaine de la production d'électricité, les principaux concurrents du gaz naturel sont l'énergie nucléaire et le charbon. Le mazout perd quant à lui de plus en plus de terrain, du moins sur le marché européen de l'électricité.

3. Relation entre le prix du gaz naturel et le prix de l'électricité

Les spécialistes sont globalement d'avis que la demande mondiale de gaz, entraînée surtout par la production d'électricité, augmentera considérablement à moyen terme. En Europe, la transformation de gaz en électricité continuera à gagner en importance, alors que le charbon et l'énergie nucléaire sont en position délicate. Pour des raisons politiques et compte tenu des exigences de protection de l'environnement et des engagements contractés à Kyoto, le gaz naturel fait figure pour l'instant à peu près de seule option économiquement viable sur notre continent. Aux Etats-Unis également, on s'attend à ce que les centrales électriques génèrent près des deux tiers de l'augmentation de la demande de gaz d'ici 2030.

Toutefois, l'utilisation du gaz naturel pour la production d'électricité est grevée d'incertitudes: dépendance croissante par rapport aux importations, volatilité des prix, changement climatique et prix des certificats CO₂ etc. C'est pourquoi les producteurs d'électricité continueront à diversifier autant que possible leurs sources d'énergie et à rechercher des solutions flexibles (développement des capacités, contrats) leur permettant de réagir rapidement à l'évolution du marché et des prix.

La façon dont le prix du gaz sera déterminé restera un enjeu majeur pour les producteurs d'électricité. Alors que les uns qualifient l'indexation traditionnelle sur le prix du pétrole de trop instable et risquée, les autres souhaitent conserver ce système, du moins jusqu'à ce que la liquidité sur le marché de l'électricité et du gaz soit suffisante pour permettre des opérations de couverture efficaces («hedging»: opérations à terme permettant de se prémunir contre les variations de prix). D'autres producteurs choisissent l'indexation sur le charbon, car (en dehors de l'Europe) ce dernier reste le principal concurrent du gaz pour la production d'électricité.

Au niveau de la distribution d'électricité, on constate une tendance à la fusion des exploitants de réseaux électriques et de gaz. En Europe, le nombre d'entreprises qui exploitent uniquement un réseau électrique ou de gaz recule. Les «multi-utilities» profitent des synergies qui résultent du regroupement de leurs moyens financiers et de leur main-d'oeuvre. La baisse des coûts qui s'ensuit doit également profiter aux consommateurs.

Il existe des différences marquées entre l'électricité et le gaz, même si les deux formes d'énergie sont acheminées par réseau. L'industrie électrique est à la fois acheteuse et vendeuse d'énergie, alors que les compagnies de gaz se contentent de fournir de l'énergie. Il est possible de réglementer l'ensemble du secteur électrique d'un pays, alors que le gaz est souvent importé de sources très distantes, sur lesquelles la juridiction des pays consommateurs n'a aucune influence.

La fixation des prix sur les deux marchés est également très différente. Si de nombreux pays ont mis sur pied des bourses de l'électricité, il n'existe pour l'instant que peu de

bourses du gaz (« gas hubs »). Toutefois, à en croire l'Agence Internationale de l'Energie à Paris, on assiste à une convergence croissante des prix de gros du gaz et de l'électricité sur les marchés libéralisés.

4. **Vives critiques contre l'indexation du gaz sur le pétrole en Allemagne**

Depuis l'été 2004, l'indexation du prix du gaz naturel sur celui du pétrole fait l'objet des critiques de la part des associations de protection des consommateurs et des milieux politiques, en raison de l'augmentation massive du prix du pétrole. Ce système, considéré jusqu'alors plus ou moins comme intangible, est désormais voué aux gémonies, surtout en Allemagne. On remet également en question la nature des contrats de livraison à long terme, dont la durée devrait être nettement réduite (au maximum deux à quatre ans), et dont la partie ToP devrait correspondre aux besoins effectifs de l'acheteur, et non plus à une quantité de référence fixée à l'avance. On souhaite par ailleurs voir disparaître les clauses de reconduction tacites des contrats.

Selon l'Office fédéral allemand des cartels (www.bundeskartellamt.de), l'indexation du prix du gaz naturel sur le pétrole favorise le renchérissement des deux énergies et empêche l'apparition d'un marché libre du gaz, tel qu'il est souhaité par l'UE.

Les arguments suivants sont avancés:

- A mesure de la diminution des réserves pétrolières, le prix du pétrole continuera à augmenter. Or, pour ce qui concerne le gaz, les réserves sont nettement plus importantes et dureront bien plus longtemps. Par le biais de l'indexation des prix, la perspective d'une pénurie prochaine du pétrole a donc pour effet de pousser le prix du gaz naturel à la hausse, même si ce dernier est encore suffisamment abondant;
- Le cours du pétrole est surtout dicté par des événements politiques et il est très instable;
- Les raisons historiques de l'indexation n'existent plus. Le marché des combustibles n'est plus dominé par le mazout et, dans la plupart des pays européens, on utilise dorénavant plus de gaz que de produits pétroliers pour le chauffage ou dans les centrales électriques, une tendance qui ne cesse de se confirmer.

Il est difficile de prévoir comment la situation évoluera en Allemagne. A l'heure actuelle, les autorités fédérales peuvent difficilement agir contre l'indexation du prix du gaz sur le pétrole, car ce principe, solidement ancré dans la pratique, s'appuie sur des contrats de droit privé. L'Office fédéral des cartels ne peut intervenir que si les compagnies de gaz abusent de leur position dominante sur le marché. En décembre 2004, l'autorité allemande a entamé cinq procédures pour cause d'abus. Deux des compagnies de gaz concernées ont fait des concessions pour éviter des mesures plus sévères. Dans les trois

autres cas, le soupçon de fixation abusive des prix n'a pas pu être confirmé et la procédure a été arrêtée. Depuis, l'Office fédéral des cartels a entamé deux nouvelles procédures.

5. Options possibles

La question se pose de savoir comment fixer les prix des contrats de livraison du gaz à long terme sans compromettre la sécurité de l'approvisionnement.

Supprimer du jour au lendemain l'indexation sur le prix du pétrole n'est pas possible. En effet, les tarifs fixés par les entreprises de distribution du gaz dépendent des conditions pratiquées par les fournisseurs en amont, qui ont eux-mêmes conclu des contrats à long terme avec de gros fournisseurs de gaz. Les trois pays fournisseurs les plus importants pour le marché européen du gaz (Russie, Algérie et Norvège) privilégient le maintien de l'indexation. La compagnie algérienne Sonatrach prévoit en effet que le prix du gaz reculerait fortement si le prix du pétrole perdait son rôle de référence. Face à la volatilité du prix du gaz sur le NBP britannique (National Balancing Point), le groupe énergétique allemand Eon Ruhrgas souligne lui aussi les avantages de l'indexation sur le prix du pétrole, tant sur le plan de la répartition des risques d'investissement que de celui de la stabilité des marchés gaziers. Son concurrent, l'entreprise de transport Wingas, critique le caractère unilatéral du débat qui se tient actuellement en Allemagne. Wingas est d'avis que l'indexation sur le prix du pétrole vient compléter les produits et indices utiles au bon fonctionnement d'un marché compétitif.

Par contre, l'entreprise italienne ENI, dont la clientèle exige une plus grande flexibilité, estime que l'indexation du prix du gaz sur le cours du pétrole appartient désormais au passé. De grandes multinationales du pétrole comme BP ou ExxonMobil plaident également en faveur de marchés gaziers libres, dont les prix ne seraient pas liés à d'autres énergies. Exxon prévoit que l'essor du commerce de gaz naturel liquéfié favorisera la concurrence gaz-gaz et que le prix de cette énergie se basera de plus en plus sur ses propres fondamentaux. L'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché européen du gaz (pays du bassin caspien, pays du Golfe, Egypte, Angola, etc.) attisera également la concurrence et réduira la dépendance par rapport au réseau actuel d'alimentation, ce qui sapera peu à peu la relation avec le prix du pétrole.

L'évolution historique des prix aux Etats-Unis montre toutefois que, même en l'absence d'indexation, les prix du pétrole et du gaz fluctuent de manière plus ou moins parallèle. Depuis des décennies, le prix annuel moyen du gaz à la production aux USA (Wellhead Price) suit en effet avec un certain délai celui du pétrole (First Purchaser's Price) (cf. annexe, graphiques 1 et 2). La même constatation est faite, à moyen terme, pour les cours du gaz et du pétrole sur le marché à terme de New York (NYMEX). On remarquera notamment les fluctuations en cadence des cours du gaz (prix au point central des échanges à terme HenryHub) et du mazout (NYMEX) entre septembre 2004 et avril 2005 (graphiques 4 et 5). Il peut également y avoir des fluctuations contraires à court terme, p. ex.

en 2003 (graphique 3). Selon BP¹, l'expérience américaine montre qu'il existe indiscutablement un lien indirect entre les prix du gaz et du pétrole, qui s'explique surtout par la concurrence acharnée que se livrent les deux énergies. Il existe un lien similaire entre les prix du charbon et du pétrole. Ainsi donc, les prix des différentes énergies tendent à se rapprocher, même en l'absence de dispositions contractuelles prévues à cet effet.

6. **Situation sur le marché suisse du gaz**

La Suisse importe au moins 80% du gaz naturel qu'elle consomme via l'Allemagne. Le premier partenaire commercial de l'industrie gazière suisse est le groupe Eon Ruhrgas, une situation qui, d'après l'industrie gazière suisse, ne devrait pas beaucoup changer dans un proche avenir. Dans la mesure où Eon Ruhrgas reste un fervent partisan de l'indexation du prix du gaz sur celui du pétrole, ce n'est pas lui qui incitera à un changement de système. Toutefois, en fonction de la réaction de la Commission européenne et de l'évolution des marchés, la situation pourrait prendre une autre tournure.

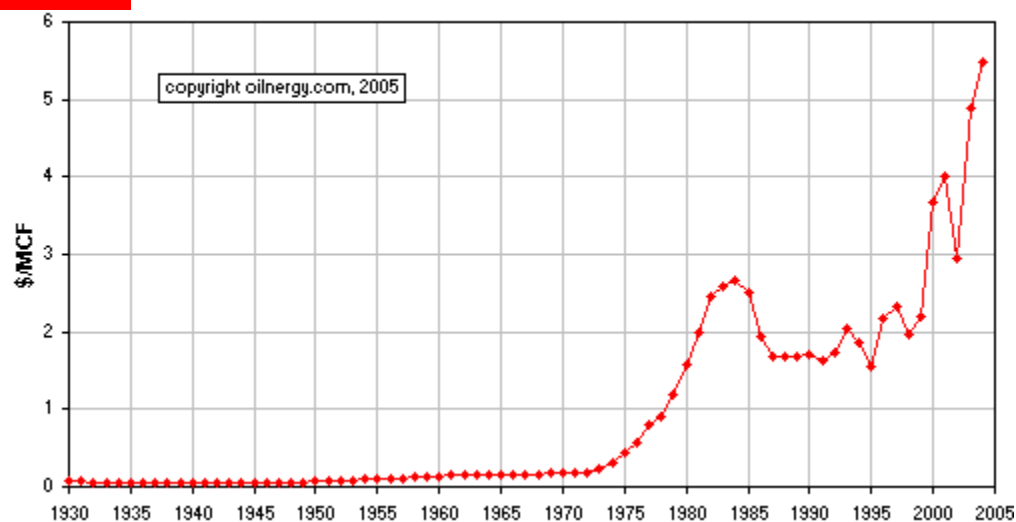
En Suisse, le gaz naturel sert presque exclusivement à la production de chaleur, si bien que l'indexation sur le prix du pétrole joue un rôle important. Entre février 2004 et mars 2005, les prix de détail du mazout ont gagné près de 60%, alors que les prix du gaz pour les ménages n'augmentaient que de 10%. Dans l'industrie également, la hausse de prix, de 12%, est restée relativement modérée pour l'instant. Mais comme l'ajustement intervient avec trois à six mois de retard, le prix du gaz continuera à augmenter en réponse au renchérissement pétrolier. A ce sujet, il faut rappeler qu'un tiers seulement du prix de détail du gaz résulte des coûts d'achat, le reste étant généré par les frais de réseau et d'exploitation, lesquels sont relativement constants.

Contrairement à ce qui se passe en Allemagne, l'indexation du prix du gaz sur celui du pétrole n'a pas fait pour l'instant l'objet des grands titres en Suisse. Toutefois, la Fondation pour la protection des consommateurs s'est déjà faite l'écho du mécontentement de certains consommateurs en adressant une réclamation au Surveillant des prix. Ce dernier analysera le renchérissement du gaz au niveau local et recommandera, le cas échéant, des corrections.

¹ Cf. revue spécialisée Argus Gas Connections du 11 novembre 2004

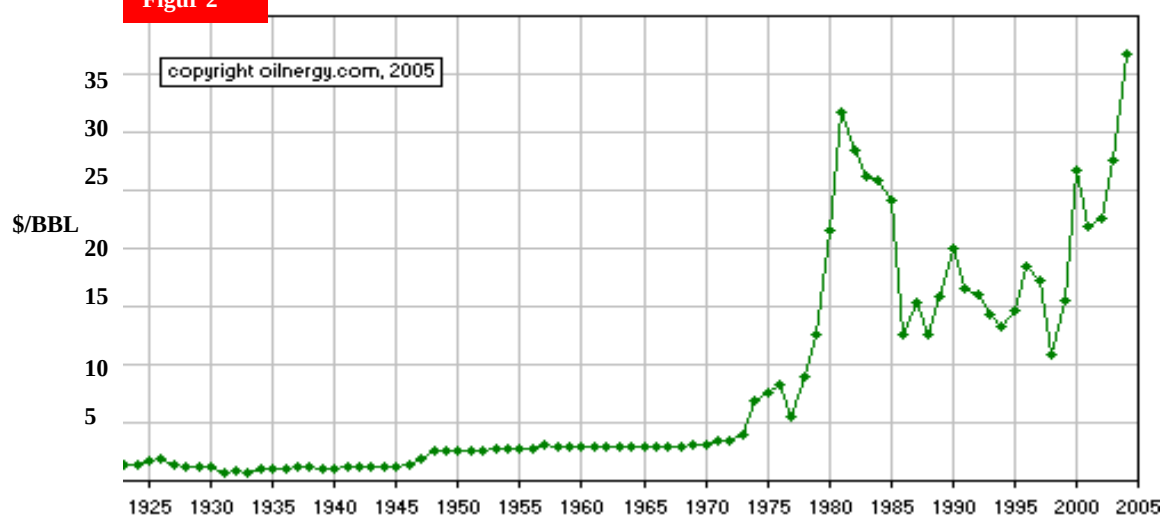
Figur 1

U. S. Wellhead Natural Gas Price



Figur 2

U. S. First Purchaser's Crude Oil Price



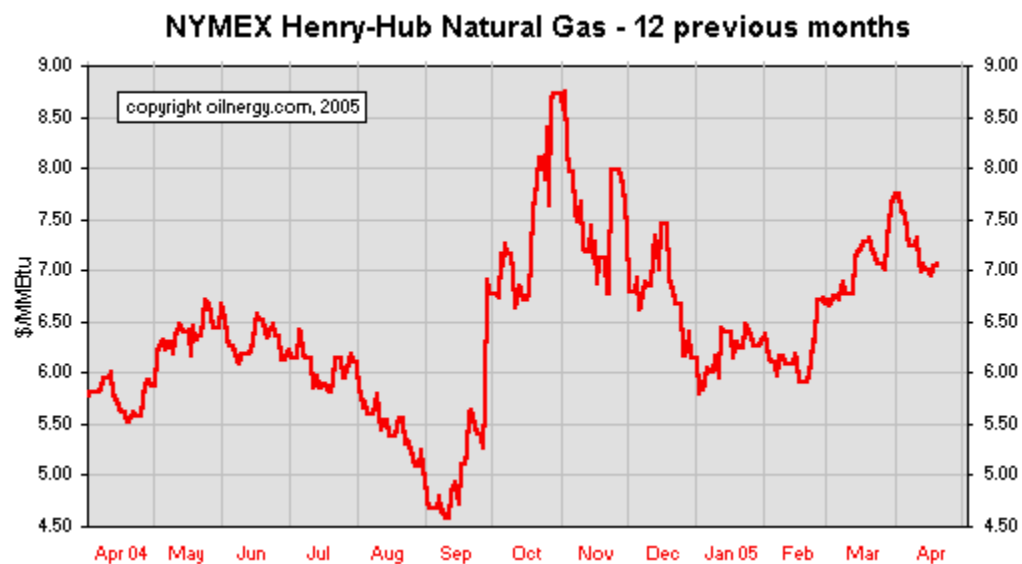
Figur 3

U.S. Natural Gas Prices Decouple from Oil Prices

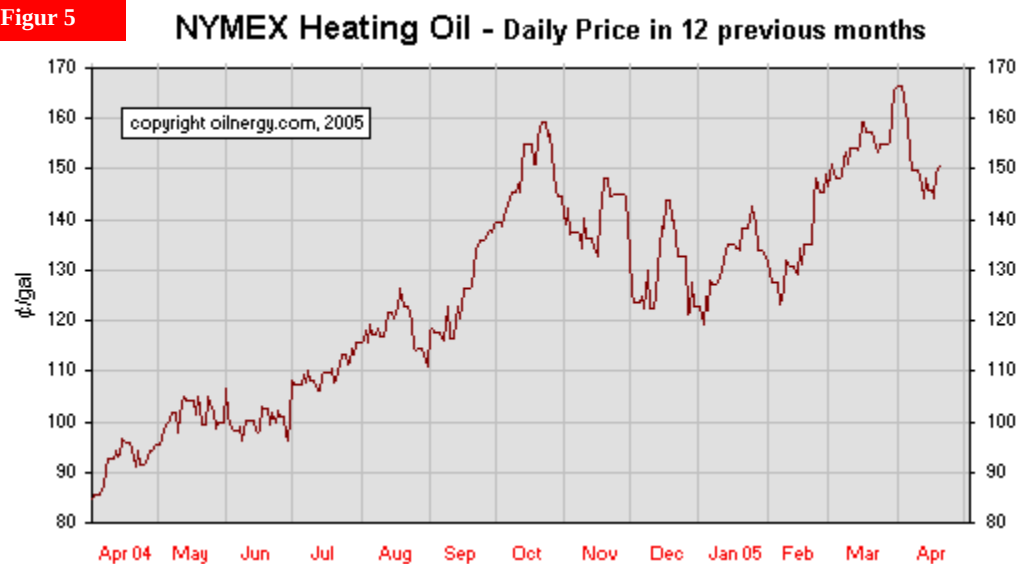


SOURCE: Wall Street Journal.

Figur 4



Figur 5



Quellen : <http://www.oilnergy.com/>

Federal Reserve Bank of Dallas

<http://www.dallasfed.org/research/swe/2003/swe0305b.html>